

**Société de développement communautaire de Montréal
Centre d'écologie urbaine**

**Mémoire présenté à la
Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal**

Les commissions permanentes : le défi de la participation

Avril 2006

Tout d'abord, au nom du Centre d'écologie urbaine (SodecM), je tiens à remercier la Commission de la présidence de donner aux citoyennes et aux citoyens de Montréal l'occasion de prendre connaissance du sujet important de la participation citoyenne aux instances municipales et l'occasion de se prononcer sur cette question dans le but de façonner les politiques et les pratiques en la matière.

Je rappelle que la SodecM est un organisme communautaire qui a pour mission la promotion de l'écologie sociale à Montréal. Créée il y a 10 ans, la SodecM compte parmi ses initiatives le Centre d'écologie urbaine, le journal communautaire Place Publique et le Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté, qui a pour objectif d'améliorer la vie des Montréalais(es) en les incitant à devenir des citoyennes et des citoyens mieux informés et plus actifs qui prennent pleinement part à leur propre gouvernance.

Comment encourager et faciliter la participation citoyenne aux consultations publiques des commissions permanentes de la Ville de Montréal?

Une partie de la réponse se trouve dans les documents d'information communiqués par la Commission pour la présente soirée :

1. « on constate que les commissions du conseil ne sont pas nécessairement connues du public »

Pour favoriser la participation, il est nécessaire de faire une publicité efficace des commissions des conseils (municipal et d'agglomération) et des consultations publiques qu'elles tiennent.

Une publicité efficace est celle où non seulement on est informé de l'existence des commissions et de leurs consultations, de l'heure et du lieu de celles-ci, mais aussi de présenter le mandat de la commission et l'objet de la consultation de façon telle que ce qui y est traité soit reconnu par les citoyennes et citoyens comme quelque chose qui soit véritablement susceptible de les intéresser, c'est-à-dire quelque chose qui a un impact sur leurs vies : autrement dit, il faut que le citoyen : 1) voie ou entende la publicité ou la communication; 2) se dise, s'il y a lieu, eh attendez, cette question là est importante et j'ai quelque chose à dire la dessus!

Pour arriver à ces fins, les autorités doivent absolument prévoir un mécanisme de communication visible et convaincant : il ne suffit pas de publier des annonces « génériques » qui seraient perdues à quelque part parmi les avis de changement de nom ou de ventes pour taxes : les annonces imprimées doivent être visibles et surtout, être rédigées dans un style qui montre clairement les enjeux de la consultation : p. exemple en donnant des exemples concrets de ce qui pourrait découler de telle ou telle décision : il faut que la publicité « parle »

aux citoyennes et citoyens. À cet égard, le recours à des spécialistes de la communication pourrait être essentiel : comment joindre le plus grand nombre de personnes, sans oublier que Montréal compte d'importantes populations de personnes issues de plusieurs communautés ethniques et marginalisées.

De plus, la communication ne doit pas se limiter à la seule convocation à la séance de consultation : il faudrait prévoir une forme de communication « en continu » où, à des étapes cruciales de la consultation, les citoyennes et citoyens sont informés de l'évolution du dossier, de l'impact qu'a eu le « input » de citoyennes et citoyens consultés et de la suite des décisions prises.

Enfin, il faudra aussi explorer la possibilité d'utiliser d'autres moyens de diffusion de l'information dans d'autres médias, dans les lieux de travail, etc.

2. « en consultation publique, la responsabilité de prendre des décisions est toujours réservée aux élus »

Cette phrase nous rappelle que les citoyennes et les citoyens, à part leur droit de voter aux élections municipales à tous les quatre ans (un pouvoir que seulement 35 pourcent des électeurs ont choisi d'exercer aux dernières élections), ne sont pas appelés à prendre de décisions concernant la ville. Est-il surprenant alors que lorsqu'on les invite à « participer », la vaste majorité décide de rester chez-eux? Se disent-ils par hasard : « à quoi bon me déplacer et prendre de mon temps? Qu'est-ce que cela va donner? » La question est importante et légitime et il faut que les élus et les fonctionnaires de la ville répondent à cette question franchement, c'est-à-dire non seulement avec des paroles, des politiques et des déclarations, mais par des actes et des pratiques, et je dirais même par de nouvelles pratiques.

La Ville de Montréal « reconnaît aux citoyennes et aux citoyens le rôle de participer aux affaires de la ville et le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent ». La Charte montréalaise des droits et responsabilités, adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville en juin 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, reconnaît clairement la responsabilité des citoyennes et des citoyens de prendre part aux débats qui les concernent et d'exprimer une opinion éclairée en vue d'influencer les décisions (art. 15).

La problématique se pose donc comme suit : d'une part, on dit que la responsabilité de prendre des décisions est toujours réservée aux élus; d'autre part, on dit reconnaître le rôle des citoyennes et citoyens de participer aux affaires de la ville, on s'attend à ce qu'ils prennent part aux débats qui les concernent en vue d'influencer les décisions et on va même jusqu'à dire qu'ils auraient le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent. Dans le contexte actuel, le pouvoir actuel des citoyennes et citoyens, le pouvoir qu'ils sont invités à exercer est « d'influencer la prise de décision ».

Or, les commissions permanentes ne sont pas des instances décisionnelles mais consultatives. Pour la citoyenne et le citoyen, il y a donc « loin de la coupe aux lèvres » entre participer à une séance d'une commission permanente et la participation à la prise de décision. La citoyenne et le citoyen qui perçoit que sa participation n'a pas d'effet sur la décision sera donc enclin à ne pas participer.

Pour remédier à cette situation, il faut rapprocher le citoyen de la prise de décision en révisant s'il y a lieu les pratiques des commissions pour qu'elles puissent transmettre en temps utile les préoccupations et suggestions des citoyennes et citoyens aux véritables décideurs, que ce soit au niveau des arrondissements, de la ville ou du conseil d'agglomération et faire en sorte que les citoyennes et citoyens se sentent « dans le coup » pour ce qui est de la prise de décision.

Nous recommandons donc que les travaux des commissions, et les possibilités de participation publique, soient aménagés en fonction des diverses étapes de la prise de décision. En adoptant une procédure souple, les citoyennes et citoyens seraient appelés à se prononcer à diverses étapes de la prise de décision, dans les dossiers qui le permettent :

- 1) des décisions qui touchent la définition du problème traité, des enjeux, etc.
- 2) les décisions qui touchent les critères qui seront retenus pour régler le problème (intérêts, besoins, valeurs, normes objectives)
- 3) les décisions qui touchent l'éventail des solutions éventuellement retenues en fonction des critères retenus
- 4) les décisions qui touchent le choix de la ou des solutions retenues
- 5) les décisions qui touchent l'exécution des solutions et le suivi.

En considérant ainsi la « prise de décision » en ces nombreux aspects et étapes, nous voyons que même si « la responsabilité de prendre la décision » revient actuellement aux élus, il y a de nombreuses « facettes » de la décision qui relèvent de choix qui, eux, peuvent être débattus et déterminés par d'autres que les élus, en vue d'influencer les décisions.

Les citoyennes et citoyens auraient peut-être le goût de participer davantage s'ils y voyaient leur place et surtout, leur influence éventuelle. Pour ce faire, il faudrait identifier les moments charnières où une décision pourrait être influencée.

Il faudrait adopter ou adapter le processus de prise de décision pour justement donner une « prise » sur la décision en prévoyant, dans le processus, le moment où la décision s'engage dans une voie plutôt que dans d'autres. Par ses

interventions en temps utile, les citoyennes et citoyens pourraient influencer les décisions et avoir l'impression « d'avoir fait quelque chose d'utile », une impression susceptible de les amener à participer à d'autres décisions et ainsi de suite, jusqu'à ce que, idéalement, la participation à la chose publique soit une habitude de vie.

Conclusion

Pour le moment, malgré des initiatives intéressantes, nous sommes encore bien loin, à Montréal, d'une participation publique large et soutenue aux délibérations des conseils de ville et d'agglomération.

Néanmoins, il est permis de souhaiter et d'espérer que des changements sont possibles. Dans le présent mémoire, nous avons présenté deux avenues qui nous semblent incontournables pour amener une participation répandue et efficace, soit par la communication en temps utile d'information susceptible d'intéresser la population et l'amener à prendre part aux décisions qui le concernent et par l'aménagement du processus décisionnel pour permettre aux citoyennes et citoyens intéressés d'avoir « prise » sur la décision, à défaut de prendre la décision à proprement parler. Bref, on peut supposer que les citoyennes et les citoyens participeront dans la mesure où ils auront l'impression que leur participation donne quelque chose, qu'elle est susceptible d'influencer véritablement les décisions qui les concernent.

Enfin, soulignons qu'il y a de nombreuses autres voies à explorer pour favoriser l'émergence de la participation citoyenne aux délibérations des conseils. Les personnes et les organismes présents ici ce soir en auront présenté certaines. Il faudrait aussi puiser dans la riche expérience de participation publique à d'autres instances, officielles ou non, notamment sur le plan communautaire, pour construire lentement mais sûrement une nouvelle culture de participation citoyenne à la Ville de Montréal. À cet égard, il faut se rappeler qu'il existe un véritable besoin, à Montréal et dans les arrondissements, d'éducation à la citoyenneté et qu'en tant qu'ordre de gouvernement le plus près des citoyennes et citoyens, la Ville a une responsabilité particulière à ce chapitre. Les Montréalaises et les Montréalais, pleinement conscients de leur rôle comme citoyens, pourraient ainsi pleinement profiter des outils intéressants que la Ville est en train de mettre à leur disposition, notamment la Politique de consultation et de participation publiques et la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Par une stratégie qui conjugue politiques et éducation, la Ville de Montréal contribuera au développement d'une véritable culture de la participation, garante d'une démocratie saine et d'une meilleure ville pour toutes et tous.